

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

COMPTE -RENDU

L'an deux mille quatorze,
et le Vendredi 20 Juin à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. François BERNARDINI,
Maire d'Istres.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BERNARDINI, JOULIA, CASADO, MAYOR,
TRANCHAND, COLSON, PRETOT E., DEROT, GREFF, ARAGNEAU,
GAMBI, REVERTE, TRAMONTIN, BREMAUD, BOUCHAUD, GOUIN,
GINIES, WORMES, CISELLO, GARCIA, MORA, ROMAN, CALDIN,
GRIMALDI, PRIAUD, EINAUDI, BARBACHI, AYOT, CAMOIN, MOUILLARD,
QUESADA, DELYANNIS, VALENTIN, MEXIS, MOUROT, LEBAN, JAREMA.

Absents excusés :

Mme CAMBON, Adjointe au Maire, procuration à M. DEROT
M. FERRARI, Conseiller Municipal, procuration à M. BERNARDINI
Mme QUET, Conseillère Municipale, procuration à Mme TRANCHAND
Mme IORIO, Conseillère Municipale, procuration à M. MEXIS
M. PRETOT R., Conseiller Municipal, procuration à M. LEBAN
M. LEMASSU, Conseiller Municipal, procuration à M. JAREMA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 00 Monsieur CASADO, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

A – Communications du Maire

- Hommage au Docteur Georges DARRASON

Une minute de silence est observée à la mémoire du Docteur Georges DARRASON, décédé le 29 Mai dernier. Monsieur le Maire rappelle notamment son implication dans la création de la clinique d'Istres, puis dans l'implantation du Scanner. La place de l'ancien Hôtel de Ville portera désormais le nom de « Place Docteur Georges Darrason » (point 54 de l'ordre du jour).

- Réforme des Rythmes scolaires

Monsieur le Maire indique que la Ville d'Istres a choisi de mettre en application la réforme des Rythmes scolaires, à la rentrée 2014. Une plaquette explicative du nouveau fonctionnement sera distribuée aux parents.

Monsieur le Maire remercie tous les acteurs de ce changement : instituteurs, directeurs, Madame BONNET Inspectrice de l'Education Nationale , ainsi que les parents d'élèves, les agents et chefs de service de la collectivité, et Mesdames JOULIA, PRETOT, et Monsieur DEROT qui ont activement participé au pilotage de ce dispositif.

- Visite de Monsieur LE DRIAN, Ministre de la défense

Monsieur le Ministre s'est rendu sur la Base Aérienne 125 le 13 Juin, pour assister à une démonstration du drone NEURON. Il a également rassuré le personnel du Centre d'Essais en Vol inquieté par une délocalisation au profit d'un autre centre.

- Visite de Madame LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'Etat, de la Fonction Publique

Venue à l'occasion des 30 ans de la Sous Préfecture, Monsieur le Maire a reçu Madame la Ministre en Mairie le 14 Juin en présence de Messieurs les Préfets CADOT, THERY et BABRE afin d'aborder la question de la métropole.

- Inauguration des terrains de tennis

Monsieur le Maire a reçu Yannick NOAH, Président de l'association « Fête le Mur » Mercredi 18 Juin, pour la signature officielle d'une convention entre la ville et l'association. 320 jeunes istréens dont 30 de la Chrysalide sont concernés par ce dispositif qui leur permet d'accéder à leur sport favori. Monsieur Yannick NOAH a été nommé citoyen d'honneur de la Ville d'Istres.

- Pinède du C.E.C.

Suite à la diffusion d'une vidéo mettant en scène Monsieur CAZEEL, membre de l'association A.I.R.E., dans la pinède du C.E.C., Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une manipulation politicienne et mensongère visant à faire courir le bruit qu'un lotissement va se construire dans la pinède du C.E.C. La ville se réserve le droit de déposer un recours.. Il explique que la centaine d'arbres marqués d'un point orange délimite la zone de surveillance des collégiens de Savary.

- Vœu pour la reconnaissance et la réhabilitation des soldats fusillés pour l'exemple lors de la guerre 14-18

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

✓ Question orale de Monsieur LEBAN

Un gérant de salle de restauration et d'animation inonde la ville d'affiches publicitaires depuis de nombreux mois, relayé récemment par un parti politique.

Y a-t-il un arrêté municipal interdisant l'affichage sauvage dans la ville, si oui peut-on faire respecter la loi, et si non, faire le nécessaire ?

Dans ce cadre et concernant l'aménagement de la cité, M. LEBAN pense qu'il serait utile d'augmenter de façon significative le nombre de panneaux d'affichage libre.

Réponse de Monsieur le Maire :

L'affichage sauvage est bien entendu interdit sur la ville et un arrêté existe, il s'agit de l'arrêté 827/2009. En ce qui concerne le commerçant signalé, les services de la Mairie l'ont déjà rencontré et un courrier lui a été adressé pour lui demander de respecter cet arrêté. Il s'agit d'une personne responsable qui a fait part à Monsieur le Maire de sa volonté de respecter la loi. En ce qui concerne le Parti Politique auquel il est fait allusion, la période électorale étant derrière, les affiches de ce type ne devraient plus fleurir. Les services compétents procéderont au nettoyage des parties communales.

Cependant, à la verbalisation systématique, il est préférable d'entamer la discussion.. La ville est d'autant plus rigoureuse avec les organismes extérieurs qui apposent des affiches, et les abandonnent sans les retirer.

La municipalité a lancé récemment un plan d'harmonisation des supports de Communication sur la ville.

✓ Question orale de Monsieur JAREMA

Abattage massif d'arbres sur une parcelle privée à Varage

Réponse de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire donne lecture des démarches entreprises par la Commune :

La Ville a été saisie le 8 avril 2014 par un administré qui indique que des lots seraient en cours de réalisation sur les parcelles cadastrées section DK n°74 et 76 dont le propriétaire est SCI la Provençale, M. PONCHIN – Avenue Charles de Gaulle à Martigues.

Ces parcelles se situent en zone NL qui correspond aux espaces remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral de la commune et au milieu nécessaire au maintien des équilibres biologiques, identifiés au titre de loi littoral. Ce territoire est strictement protégé. L'occupation du sol y est réglementée par les articles R146-2, L146-6 et L146-8 du code de l'Urbanisme. Ces parcelles sont couvertes par un Espace Boisé Classé significatif (L146-6 CU).

Au regard de cette réglementation la commune alerte le jour même le SAN Ouest Provence aménageur de la ZAC du Ranquet.

Le 10 avril, le SAN Ouest Provence indique de ne pas être informé des travaux,

Le 16 mai, la Police Municipale établit deux rapports de constatations sur ce dossier,

Le jour même, par Lettre Recommandée, le Maire d'Istres saisit la DDTM afin que l'infraction soit constatée et un procès verbal dressé.

La Direction de l'Urbanisme entre en contact avec le représentant de la SCI M. PONCHIN, pour lui rappeler le caractère de la zone au PLU des terrains qu'il projetait de céder.

Le 5 juin, le Direction de l'Urbanisme se rend sur site pour suivre l'évolution du dossier, sur place la DDTM Pôle Forestier, se saisit du dossier et dresse un PV.

La SCI la Provençale a cédé des parcelles à des particuliers sans les informer du classement de celles-ci. Certains de ces acquéreurs ont procédé à des défrichements et des remblais ce qui est interdit en zone NL. Ensuite la SCI la Provençale a contractualisé avec RGT Provence Forêt, l'entretien de ces parcelles sur 5 ans. Ce contrat prévoit notamment :

- Abattage, bois brûlés,
- Défrichement, remise en valeur agricole
- Eclaircie d'amélioration

S'agissant d'un espace remarquable, la municipalité est surprise de l'autorisation de défrichement et de la remise en valeur agricole non conforme au PLU.

Monsieur le Maire alerté sur le fait que les terrains concernés sont identifiés par la Directive territoriale

d'Aménagement comme des espaces à protéger. Le PLU a donc classé ces terrains en zone NL. Ces territoires sont strictement protégés à ce titre.
Le propriétaire est informé de cette situation.
L'intégralité du dossier a été communiqué à M. Le Sous Préfet d'Istres.

– Marquage des pins au CEC

Monsieur le Maire a répondu à cette question au point A-Communication du Maire

✓ Questions de Monsieur MEXIS

Compte rendu de la séance du 28 Avril 2014 :

Réponse de Monsieur le Maire :

Celui-ci sera transmis aux élus très prochainement de manière à être approuvé au prochain conseil municipal. Les services l'ont réceptionné cette semaine. Restent la relecture et les corrections.
A chaque fois que cela sera possible, les délais seront réduits afin que les comptes rendus soient approuvés lors des séances suivantes, mais les services restent tributaires des transmissions qui leur sont faites.

Demande de communication concernant le point 44 de l'ordre du jour (Société Le Pointu) :

- Acte d'autorisation concernant la Société Le Pointu
- Date de première autorisation de ladite société
- A quelle étape du cycle triennuel se trouve l'année 2014
- L'acte de consultation résultant de l'article 28 du Code des marchés publics
- Confirmation que la redevance ici annoncée est annuelle ou trimestrielle

Réponse de Monsieur le Maire :

L'ensemble des réponses sont contenues dans le projet de délibération soumis à l'approbation du conseil municipal au cours de cette même séance, d'où découlera l'acte d'autorisation concernant la Société Le Pointu. Un marché a été passé pour une durée de trois ans, ayant fait préalablement l'objet de publication.

B – Approbation du procès verbal de la séance du 5 Avril 2014

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

C – Décisions valant délibérations du 18 Avril au 23 Mai 2014

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire du 18 Avril au 23 Mai 2014, conformément à la délégation des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions prévues à l'article L 2122-23

• **Élection des 16 délégués supplémentaires des Conseils Municipaux et de 14 suppléants en vue de l'élection des Sénateurs le 28 Septembre 2014**

Monsieur le Maire donne lecture de chacune des 3 listes déposées avant l'ouverture de la séance. Le vote a lieu à bulletin secret sur appel nominal. Les résultats du scrutin sont les suivants : 34 voix pour la liste « Groupe Majoritaire » 7 voix pour la liste « Istres Bleu Marine » et 2 voix pour la liste « UMP Nouveau Centre » - La répartition des sièges est la suivante :

– Délégués supplémentaires :

14 sièges pour la liste « Groupe Majoritaire » : CHASTAGNER Éric, PICON Marlène, GIBAUD David, PETRICOUL Nadine, COLONNA Philippe, AUTRAN Anne-Marie, MARTY Stéphane, BURATTI Alexandra, MARCHESI François, ALVERNHE Marie José, LATTANZIO Raymond, GUELFUCCI Paulette, DROUVROY Dominique, MARCHESI Monique

2 sièges pour la liste « Istres Bleu Marine » : MOUROT Sylvie, SINI Christian

– Suppléants

12 sièges pour la liste « Groupe Majoritaire » : RUBIS Jean-Jacques DECOMBIS Véronique, OLIVIERI Patrick, CELSE Chantal, PROSPERI Loïc, BOENK Caroline, RODRIGUEZ Régis, CRISTOFIS Marie-José, BAROUDI Belkacem, MAZZONCINI Laëtitia, ALBERTINI Luc, HERNANDEZ Lydie

2 sièges pour la liste « Istres Bleu Marine » : PAOLI Corinne, AUBRUN Jean-Yves

FINANCES

1 – Décision Modificative n°1 du Budget Annexe des Parkings Souterrains – Exercice 2014

- POUR : 34 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Place aux Istréens)

- ABSTENTIONS : 9 voix (Liste Istres Bleu Marine, Liste Istres Entressen à Gauche)

2 – Vote de subventions au profit d'associations – Exercice 2014

Action Commerce (exceptionnelle) 5 000,00 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers d'Istres (ADASPI) 1 000,00 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

FLIS (Football Loisir Istres Solidarité) 1 500,00 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Team Thaï Boxing Istres 500,00 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Thomas GRAVA full support association 3 000,00 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Calliope (exceptionnelle) 1 000,00 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Flo Poker Club 1 000,00 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

3 – Vote de subventions pour frais de déplacement aux championnats de France et plus au profit d'associations - Exercice 2014

Étoile Sportive Entressen Istres (section Boxe) (Déplacement à Nantes) 665,00 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Étoile Sportive Entressen Istres (section Boxe) (Déplacement à Laon) 400,00 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

4 – Rapport d'activité 2013 du syndicat C.G.T. des Territoriaux de la Ville d'Istres et vote d'une subvention au profit du syndicat C.G.T. des Territoriaux de la Ville d'Istres - Exercice 2014

- POUR : 34 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Istres Entressen à Gauche)

- CONTRE : 9 voix (Liste Istres Bleu Marine, Liste Place aux Istréens)

5 – Rapport d'activité 2013 de l'Union Locale des Syndicats C.F.T.C. d'Istres et vote d'une subvention au profit de l'Union Locale des Syndicats C.F.T.C. d'Istres - Exercice 2014

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

6 – Vol par effraction : régies de recettes du restaurant collectif du CEC des Heures-Claires, du restaurant scolaire et des activités sportives éducatives et de loisirs (AESL) Demandes de remise gracieuse

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

7 – Admission en non-valeur - Budget Annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres - Exercice 2014

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

8 – Remise partielle de dette-Budget principal - Exercice 2014

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

9 – Mandats spéciaux

- POUR : 34 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Istres Entressen à Gauche)
- ABSTENTIONS : 9 voix (liste Istres Bleu Marine, Liste Place aux Istréens)

10 – Exonération des droits de place pour la Feria les 13, 14 et 15 Juin 2014

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

11 – Tarifs 2014-2015 des classes transplantées organisées par la ville d'Istres

- POUR : 41 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Istres Bleu Marine, Liste Istres Entressen à Gauche)
- CONTRE : 2 voix (Liste Place aux Istréens)

12 – Carte Sportivale pour l'achat d'activités en nombre (au delà de 50) par des organismes - Été 2014

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

13 – Tarifs 2014/2015 des prestations relatives aux activités sportives proposées par la Ville d'Istres

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

14 – Tarifs 2014-2015 pour l'accueil périscolaire en maternelle et élémentaire

- POUR : 41 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Istres Bleu Marine, Liste Istres Entressen à Gauche)
- CONTRE : 2 voix (Liste Place aux Istréens)

15 – Tarif 2014-2015 pour les accueils collectifs de mineurs

- POUR : 41 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Istres Bleu Marine, Liste Istres Entressen à Gauche)
- CONTRE : 2 voix (Liste Place aux Istréens)

ADMINISTRATION GENERALE

16 – Règlement Intérieur du Conseil Municipal

- POUR : 32 voix (Liste Nous, sommes Istres)
- CONTRE : 11 voix (Liste Istres Bleu Marine, Liste Place aux Istréens, Liste Istres Entressen à Gauche)

17 – Convention d'objectifs et de financements pour l'aide aux Loisirs Équitables et Accessibles (LEA) entre la ville d'Istres et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

18 – Avenant à la convention d'objectifs et de financements N°2013-EAJE-033 relative aux établissements d'accueil de jeunes enfants entre la ville d'Istres et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

- 19** – Avenant à la convention d'objectifs et de financements N°2013 -ALSH 055 relative aux accueils de loisirs sans hébergement entre la ville d'Istres et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
- 20** – Convention de gestion entre le S.A.N. Ouest Provence et la Commune d'Istres en matière d'organisation d'évènements
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
- 21** – Convention de gestion entre le S.A.N. Ouest Provence et la Commune d'Istres en matière de gestion administrative du patrimoine
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
- 22** – Convention de gestion entre le S.A.N. Ouest Provence et la Commune d'Istres - Compétence PLU
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
- 23** – Convention de gestion entre le SAN Ouest Provence et la Commune d'Istres pour la réalisation de prestations de service en matière d'exécution de petits travaux et travaux d'entretien pour l'ensemble du patrimoine mobilier et immobilier de Ouest Provence
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
- 24** – Convention de gestion de service entre le S.A.N. Ouest Provence et la Commune d'Istres en matière d'assurances
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
- 25** – Convention de gestion de service entre le S.A.N. Ouest Provence et la Commune d'Istres liées à l'organisation d'élections politiques
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
- 26** – Fêtes d'Istres 2014 - Fixation du montant du prix du meilleur Picador de la corrida du 3 août 2014
- POUR : 39 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Istres Bleu Marine)
- ABSTENTIONS : 4 voix (Liste Place aux Istréens, Liste Istres Entressen à Gauche)
- 27** – Fête d'Istres 2014 - Fixation du montant des tarifs de l'Aïoli du lundi 4 août 2014
- POUR : 34 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Istres Entressen à Gauche)
- ABSTENTIONS : 9 voix (Liste Istres Bleu Marine, Liste Place aux Istréens)
- 28** – Fêtes d'Istres 2014 - Fixation du montant des différents prix dans le cadre de l'élection Miss Istres et la course de garçon de café
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
- 29** – Salon des Vins et de la Gastronomie 2014 - Tarif des stands pour les exposants et des différentes billetteries
- POUR : 34 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Istres Entressen à Gauche)
- ABSTENTIONS : 9 voix (Liste Istres Bleu Marine, Liste Place aux Istréens)
- 30** – Salon des Vins et de la Gastronomie 2014 - Tarifs des panneaux publicitaires
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
- 31** – Demande de subvention auprès de l'Etat pour la vidéoprotection
- POUR : 41 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Istres Bleu Marine, Liste Place aux Istréens)
- ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Istres Entressen à Gauche)

32 – Aide régionale pour les classes d'environnement – Programme régional en faveur du tourisme social
POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

33 – Conseils de quartier - Règlement et désignation des membres du collège des élus

- Désignation des membres du collège des élus

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

QUARTIER ENTRESSEN	QUARTIER SUD	QUARTIER EST	QUARTIER OUEST
M. François BERNARDINI	M. François BERNARDINI	M. François BERNARDINI	M. François BERNARDINI
Mme Céline TRAMONTIN	M. Laurent BREMAUD	M. Lionel BOUCHAUD	M. Patrice GOUIN
Mme Nicole JOULIA	Mme Nicole JOULIA	Mme Nicole JOULIA	Mme Nicole JOULIA
M. Éric CASADO	M. Éric CASADO	M. Éric CASADO	M. Éric CASADO
Mme Michèle WORMES	M. Marc EINAUDI	M. Olivier MAYOR	M. Yves GARCIA
M. Alain ARAGNEAU	Mme Élisabeth GREFF	Mme Patricia TRANCHAND	Mme Claude MORA
M. Jean-Louis DEROT	M. Lachemi BARBACHI	Mme Élisabeth GREFF	Mme Martine ROMAN
Mme Suzelle AYOT	M. Olivier MAYOR	Mme Céline CAMOIN	Mme Monique CISELLO
M. Laurent BREMAUD	M. Yves GARCIA	Mme Emmanuelle PRETOT	M. Gilbert FERRARI
M. Yves GARCIA	Mme Catherine QUET	M. Patrice GOUIN	Mme Brigitte CALDIN
M. Jean-Michel MOUROT	M. Jean-Michel MOUROT	M. Alain DELYANNIS	M. Charles VALENTIN
M. Adrien MEXIS	M. Charles VALENTIN	Mme Véronique IORIO	M. Adrien MEXIS
M. Michel LEBAN	M. Michel LEBAN	M. Michel LEBAN	M. Robin PRETOT
M. Lionel JAREMA	M. Vincent LEMASSU	M. Vincent LEMASSU	M. Lionel JAREMA

- Règlement des Conseils de Quartiers :

DOSSIER DIFFERE

34 – Désignation des membres du collège « associations » et « acteurs socio-économiques » des conseils que quartier

DOSSIER DIFFERE

PERSONNEL

35 – Avancements de grade et promotion interne 2014

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

36 – Fixation nombre de sièges CT et CHSCT - maintien du paritarisme dans ces instances

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

37 – Conventions entre la Ville et le C.C.A.S. Concernant la réalisation de prestations de service relatives à la gestion des ressources humaines

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

URBANISME

38 – Transfert au profit du SAN Ouest Provence de l'assiette foncière de la gare routière lieudit "Le Peyreguet"

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

- 39** – Échange d'une bande de terrain de 126m² à détacher des parcelles DW 133 et 134 en contre partie d'une emprise de 101m² à détacher du DP communal nécessaire au déplacement d'un abri-bus, Boulevard des Ginestes
- POUR : 41 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Istres Bleu Marine, Liste Istres Entressen à Gauche)
 - CONTRE : 2 voix (Liste Place aux Istréens)
- 40** – Annulation des délibérations n°201/10 du 24 juin 2010 et n°59/11 du 24 février 2011 - Parcelle cadastrée section CI n°37
- POUR : 41 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Istres Bleu Marine, Liste Place aux Istréens)
 - ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Istres Entressen à Gauche)
- 41** – Cession onéreuse du bâti cadastré section CL n°20 sis Boulevard de la République à RMB Investissement dans le cadre de la réalisation du Forum des Carmes
- POUR : 41 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Istres Bleu Marine, Liste Place aux Istréens)
 - ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Istres Entressen à Gauche)
- 42** – Acquisition de l'immeuble cadastré section CL n°1 et 2 d'une contenance de 81m² situé Boulevard Aristide Briand
- POUR : 36 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Place aux Istréens, Liste Istres Entressen à Gauche)
 - CONTRE : 7 voix (Liste Istres Bleu Marine)
- 43** – Conclusion d'un bail commercial de divers locaux commerciaux afin de re-qualifier l'offre commerciale en centre ville copropriété Galerie Olivier
- POUR : 34 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Place aux Istréens)
 - CONTRE : 7 voix (Liste Istres Bleu Marine)
 - ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Istres Entressen à Gauche)
- 44** – Exploitation saisonnière de type "guinguette"-Plage de la Romaniquette-Redevance d'occupation du domaine public communal
- POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
- 45** – Exploitation saisonnière de type "Bouées tractées et mise à disposition de transats"-Plage de la Romaniquette-Redevance d'occupation du domaine public communal
- POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
- 46** – Modification de la délibération n°311/13 du Conseil Municipal du 3 octobre 2013 relative à la donation entre vifs de Madame Danielle SOUANIN
- POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
- 47** – Application de l'article L.5333-3 du CGCT - Avis sur permis de construire de plus de trente logements - Permis de construire référencé n°013 04714 G0038
- POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS
- 48** – Application de l'article L.5333-3 du CGCT - Avis sur permis de construire de plus de trente logements - PC référencé n°013 047 14 G0041
- POUR : 36 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Place aux Istréens, Liste Istres Entressen à Gauche)
 - ABSTENTIONS : 7 voix (Liste Istres Bleu Marine)

49 – Dénomination de bâtiments

- Salle polyvalente d'Entressen « La Grange »
- Maison du Combattant « La Maison du Combattant et du Patriote »
- POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

DESIGNATIONS

50 – Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

- POUR : 36 voix (Liste Nous, sommes Istres, Liste Place aux Istréens, Liste Istres Entressen à Gauche)
- ABSTENTIONS : 7 voix (Liste Istres Bleu Marine)

TITULAIRES : *Maryse GIBAUD, Luigi ABBADESSA, Jean-Claude LOUIS, Yvon SERRA, François MARCHESI, Georges REVERTE, Daniel FINO, Dominique DROUVROY, Jean-Claude SAVOURNIN, Bruno ZOPPIS, André DELERUE, Jean-Claude VOSSENAT, Ratiba MENASSRI, Pierre-Yves GIUNTINI, Régis MANZON, René FANO*

SUPPLEANTS : *Jean Claude APARICIO, Marie José ALVERNHE, Danielle RUIZ, Antoine DISDERO, Roger RUIZ, Cathy CHATTON, Laurent LACAN, Nadine PETRICOUL, Paulette GUELFUCCI, Simone JEHAN, Alexandra BURATTI, Nadine SEGUINARD, Brigitte PERALDI, Bernadette LAUGIER, Daniel MAZERAND, Jean-Maurice FLOUPIN*

51 – Remplacement d'un élu au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie des Agents de la Ville d'Istres

Monsieur Jean-Michel MOUROT, est désigné À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

ADDITIF

- **Approbation de l'additif à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 20 Juin 2014**

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

52 – Cession du terrain d'assiette du futur Centre de Secours au profit du service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône (SDIS)

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

53 – Instauration d'une Dotation de Solidarité Communautaire 2014 et révision de la Dotation de Coopération 2014

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.

Fait à ISTRES le 23 Juin 2014

**Le Maire d'Istres,
Vice-Président du S.A.N.,**



François BERNARDINI